

Commune de Villers-en-Cauchies

BULLETIN MUNICIPAL Été 2022



SOMMAIRE

	N° de page :
1. LE MOT DU MAIRE	3
2. BUDGETS	4
2.1 Budget principal.....	4
2.2 Budget des eaux et de l'assainissement	6
3. TRAVAUX ET ACHATS 2022	6
3.1 Requalification du centre bourg.....	6
3.2 Aménagement urbain, qualitatif et paysager pour la création d'un bassin d'orage.....	9
3.3 Mairie : comblement de la grande bove.....	11
3.4 Espace sportif : optimisation du site.....	11
3.5 École : rénovation du parc informatique	12
4. CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT	12
4.1 Plantations.....	12
4.2 Entretien des trottoirs et caniveaux.....	13
4.3 Propreté des espaces publics.....	13
4.4 Gestion des poubelles.....	14
5. URBANISME	14
5.1 Approbation du Plan Local d'Urbanisme	14
5.2 Dématérialisation des dossiers	15
6. ÉLECTIONS	16
6.1 Élections présidentielles	16
6.2 Élections législatives (12 ^e circonscription du Nord).....	16
7. INAUGURATION DE LA PLACE CLAUDE RENOU	17
7.1 Inauguration de la place Claude RENOU.....	17
8. MANIFESTATIONS FESTIVES 2021-2022	18
9. DÉLIBÉRATIONS 2021 - 2022	19
9.1.1 Réunion de conseil du 14/06/2021	19
9.1.2 Réunion de conseil du 06/07/2021	19
9.1.3 Réunion de conseil du 12/07/2021	20
9.1.4 Réunion de conseil du 27/07/2021.....	20
9.1.5 Réunion de conseil du 07/09/2021	20
9.1.6 Réunion de conseil du 15/11/2021	20
9.1.7 Réunion de conseil du 27/01/2022.....	21
9.1.8 Réunion de conseil du 07/04/2022	21
10. ANIMATION : AJR	22
11. ÉTAT CIVIL 2021	23
11.1 Naissances	23
11.2 Mariages.....	23
11.3 Décès	24
12. INFORMATIONS DIVERSES	24
12.1 Guide pratique 2022/2023	24
12.2 Conciliateur de Justice.....	24
12.3 Médiathèque.....	24
12.4 Solidarité peuple ukrainien.....	25
12.5 Congrès européen de Généalogie et d'Histoire locale : Scaldobresia 2022.....	26
12.6 Information sur l'emploi	26
12.7 Réseau de transport TUC	27
12.8 Détenteurs de porcs ou de sangliers, déclaration obligatoire et vigilance.....	27
13. VILLERS EN POÉSIE	28

1. LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur, Chers(ères) Villersois(es),

La période estivale, pleinement ensoleillée, nous invite à prendre du recul par rapport aux difficultés du quotidien et à profiter de moments de repos bien mérités qui, je l'espère, vous seront profitables et vous permettront d'aborder la rentrée dans de bonnes conditions.

Cette trêve est d'autant plus nécessaire que nous vivons une période de fortes turbulences qui impacte négativement les entreprises, les particuliers mais aussi les collectivités.

Vos élus en ont bien conscience et gardent à l'esprit que la plus grande vigilance s'impose dans bien des domaines.

Alors qu'en Europe de l'Est se joue le sort de l'Ukraine et l'avenir des Ukrainiens, ici la Municipalité doit faire face à d'autres problèmes qui peuvent paraître secondaires mais ne le sont certainement pas.

Ainsi, le retour de l'inflation grignote fortement notre marge de manœuvre financière, déjà rognée par une baisse des dotations d'État et un recul des remboursements de contrats aidés. Comme tant d'autres, notre collectivité est confrontée à une inquiétante envolée des prix, notamment de l'énergie, qui nécessite un suivi municipal encore plus rigoureux des budgets, surtout dans un contexte de gel des impôts locaux. De gros efforts ont déjà été faits pour mieux maîtriser la consommation énergétique communale, mais il va falloir encore faire mieux en complétant l'isolation des bâtiments publics, en poursuivant la modernisation de l'éclairage public, en installant des panneaux photovoltaïques, ... La Municipalité s'y prépare déjà, sans perdre de vue la nécessité impérieuse de protéger l'environnement.

Car, malgré les dénégations de certains, le changement climatique est à l'œuvre.

Situé dans la partie septentrionale du pays, notre village a été, jusqu'à présent, préservé de nombreux risques. Mais les choses changent, chacun commence à s'en apercevoir. Les longues périodes de sécheresse estivale deviennent plus fréquentes avec le risque de manquer d'eau à certains moments et d'accentuer le phénomène de retrait-gonflement des argiles qui peut engendrer des dégâts considérables sur les habitations. Les dérèglements du climat accroissent aussi les risques de tempêtes soudaines et violentes ou de précipitations brutales qui peuvent s'avérer particulièrement dévastatrices.

Là encore, la Municipalité se mobilise. Consciente des « menaces » qui se profilent à l'horizon, elle continue de travailler à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, à l'enfouissement des réseaux, à l'optimisation de l'assainissement communal pluvial, ... Les travaux actuellement en cours prennent en compte ces priorités avec un objectif de préservation des personnes et des biens.

Vous l'aurez compris, l'action de la Municipalité ne se limite pas à la gestion des affaires courantes. Elle vise à préparer, autant que possible, notre communauté aux défis du XXI^e siècle et à l'insérer dans un monde particulièrement instable.

Pascal DUEZ

2. BUDGETS

2.1 Budget principal

Gérer le budget municipal c'est **analyser et prévoir**, actions devenues d'autant plus indispensables compte tenu de la période actuelle d'instabilité économique.

L'action politique ne peut pas se réaliser sans mettre en place une stratégie de gestion financière, qui comprend deux principales thématiques :

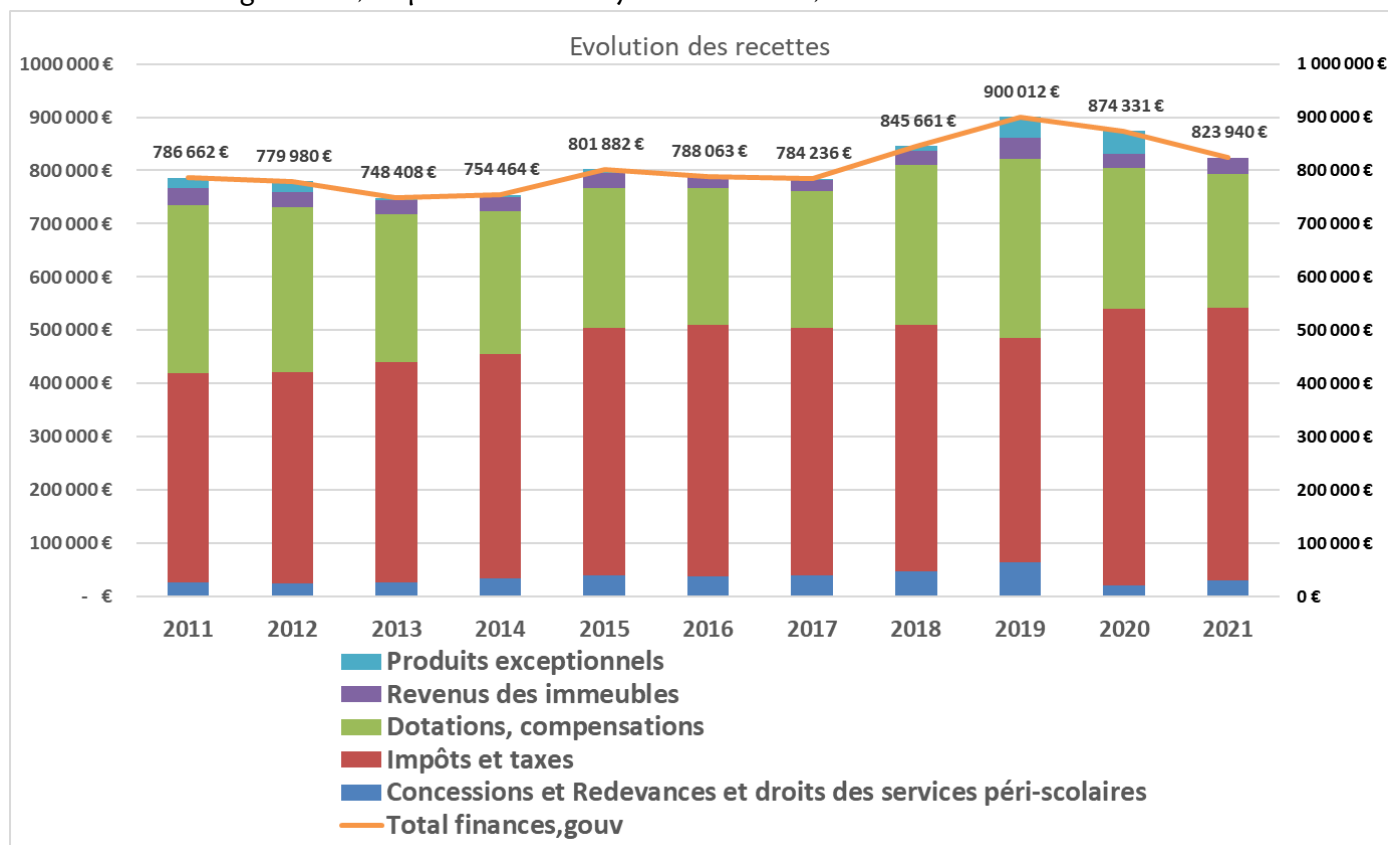
- l'analyse des recettes et dépenses de fonctionnement en continu ;
- la gestion de la capacité d'autofinancement (C.A.F).

Ainsi, l'examen de la C.A.F va permettre de répondre aux questions suivantes :

Est-ce que l'excédent dégagé par la section de fonctionnement permet de :

- Couvrir le remboursement du capital des emprunts de ma collectivité ?
- Dégager une ressource susceptible de financer en partie les autres dépenses d'investissements de ma collectivité ?

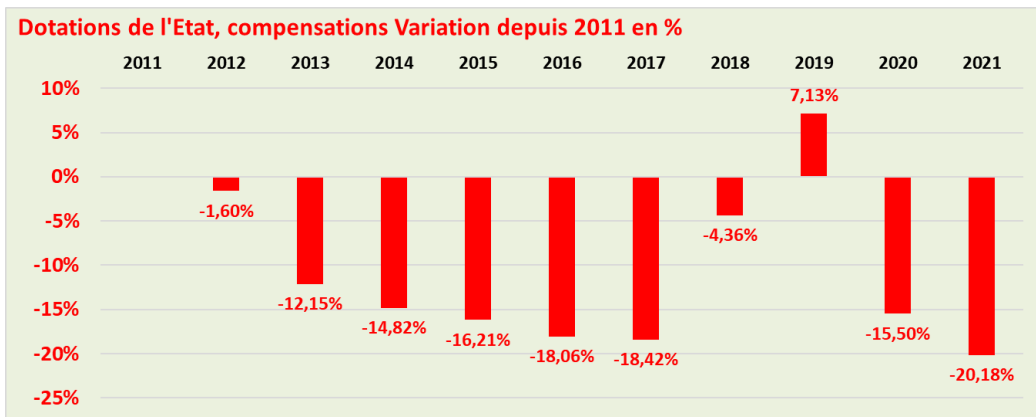
Pour établir le budget 2022, ce processus d'analyse a été réalisé, ci-dessous l'évolution des recettes :



Un simple constat est fait : les recettes 2021 ont baissé et sont revenues à un niveau inférieur à 2018 !

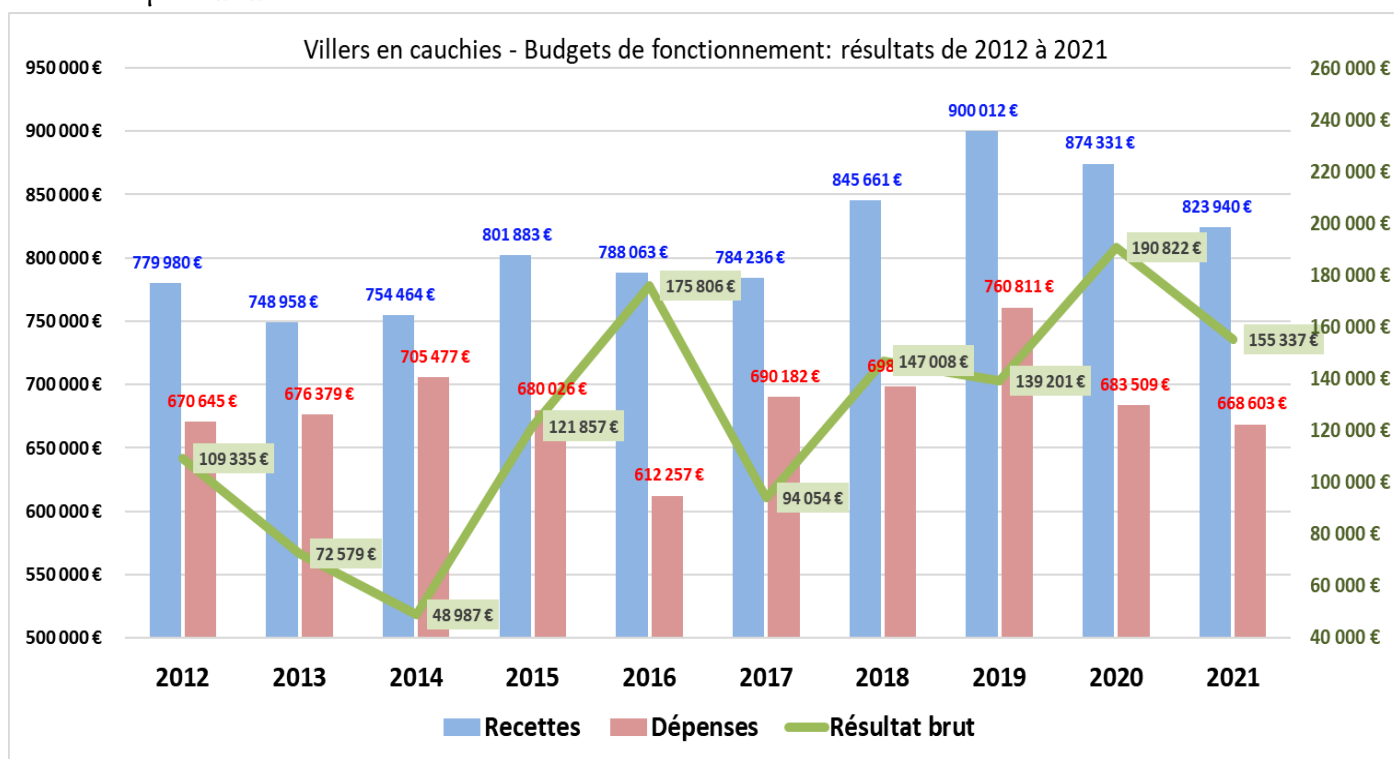
En dix ans (2011 – 2021), les dotations de l'État (chapitre 74) ont chuté de 20 % !

Le budget est donc dans un équilibre précaire, de la rigueur et vigilance sont donc nécessaires.



Cependant, grâce à une forte vigilance, les dépenses ont également baissé, dans l'objectif primordial de dégager une capacité d'autofinancement afin de pouvoir rembourser la dette, et aussi et surtout investir dans différents projets ou travaux indispensables au maintien du patrimoine.

Ci-dessous graphique reprenant l'évolution des dépenses et des recettes ainsi que le résultat brut qui est de 155 337 € pour 2021.



La dette de la commune est dans la moyenne de la strate des communes de moins de 1500 habitants. Le résultat de clôture 2021 qui s'élève à 335 272 € permet de bâtir sereinement le budget 2022, avec un excédent de fonctionnement de 288 114 € et d'investissement de 97 157 €.

Le budget 2022, voté par le conseil municipal, s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022	MONTANTS EN EUROS
RECETTES	976 548,51 €
DÉPENSES	976 548,51 €
Dont VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (023)	90 444,63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2022	MONTANTS EN EUROS
RECETTES	814 136,68 €
DÉPENSES	814 136,68 €

Le bon résultat 2021 permet de programmer toute une série d'investissements (études ou travaux) dont les plus importants sont déjà en cours de réalisation (voir article « Travaux et achats 2022) et ont été lancés après que la Commune a obtenu de nombreuses subventions possibles. Ainsi, les travaux de rénovation des rues Lafayette et Victor Hugo sont subventionnés à 80 % par différents partenaires : État, Région, Département, Communauté d'Agglomération de Cambrai.

2.2 Budget des eaux et de l'assainissement

Le service public d'eau et d'assainissement est un service public industriel et commercial (SPIC) qui doit répondre à certaines règles :

- Égalité de traitement entre les usagers en termes de tarification ;
- Équilibre du budget en recettes et dépenses – (règle de comptabilité M49) ;
- Financement du service par les redevances des usagers.
- Interdiction de subventionner le service [article L. 2224-1 et suivants et article L. 2224-12-3 du CGCT], sauf exceptions, comme celles visant à éviter une augmentation excessive des tarifs liée à la réalisation d'investissements massifs.

Conformément à la loi NOTRE (7 août 2015), la compétence eaux et assainissement a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Cambrai depuis 2020. Cependant, la Municipalité a pu conserver la gestion de la régie via une convention avec la CAC, qui reste maître d'ouvrage, et donc doit valider le budget ainsi que les différents travaux projetés.

Le budget des eaux de l'assainissement de Villers en Cauchies est équilibré et financé principalement par les redevances des usagers du service pour entretenir et moderniser les réseaux de distribution et d'assainissement tout en maintenant le prix de vente de l'eau à un niveau raisonnable.

Malgré un investissement important 2022 qui concerne le changement du réseau d'eau potable et le contrôle de l'assainissement dans les rues en chantier, (environ 110 000 €) mais aussi la création de la noue rue de Saulzoir (environ 70 000 €), il a été décidé de ne pas augmenter le prix de vente de l'eau potable et de la taxe d'assainissement.

Le budget 2022, voté par le conseil municipal, s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022	MONTANT
RECETTES	177 033,00 €
DÉPENSES	177 033,00 €
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT 2022	MONTANT
RECETTES	261 233,00 €
DÉPENSES	261 233,00 €

3. TRAVAUX ET ACHATS 2022

3.1 Requalification du centre bourg

La rénovation du village se poursuit. Après Gambetta, Verdun et Zola, c'est au tour des rues La Fayette et Victor Hugo, la place Roger Salengro et la ruelle des écoles de connaître une cure de jouvence, coûteuse mais indispensable, qui s'inscrit dans le cadre de la requalification du centre-bourg.

Cette opération d'envergure est subventionnée à près de 80%, grâce une politique énergique de recherche de financements menée par la Municipalité auprès de différents partenaires.

Elle vise à assurer la sécurité et le bien-être des habitants tout en répondant à des impératifs de développement durable :

- Enfouir l'intégralité des réseaux pour sécuriser les approvisionnements,
- Mettre aux normes les réseaux d'eau potable et d'assainissement,
- Rénover complètement les trottoirs en utilisant des matériaux plus qualitatifs,
- Installer un nouvel éclairage public à LED,
- Faciliter l'accès aux équipements publics en respectant les normes d'accessibilité PMR (place Salengro, agence postale et église),
- Sécuriser et améliorer les mobilités douces (piétons et cycles) pour limiter le recours à la voiture à l'intérieur du village,
- Réaménager certains espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur (intégration de la nature en ville),
- Créer un espace d'attente et de convivialité devant l'accueil périscolaire et l'agence postale,
- Créer de nouvelles places de stationnement.

Le chantier a été divisé, par nécessité, en deux phases opérationnelles.

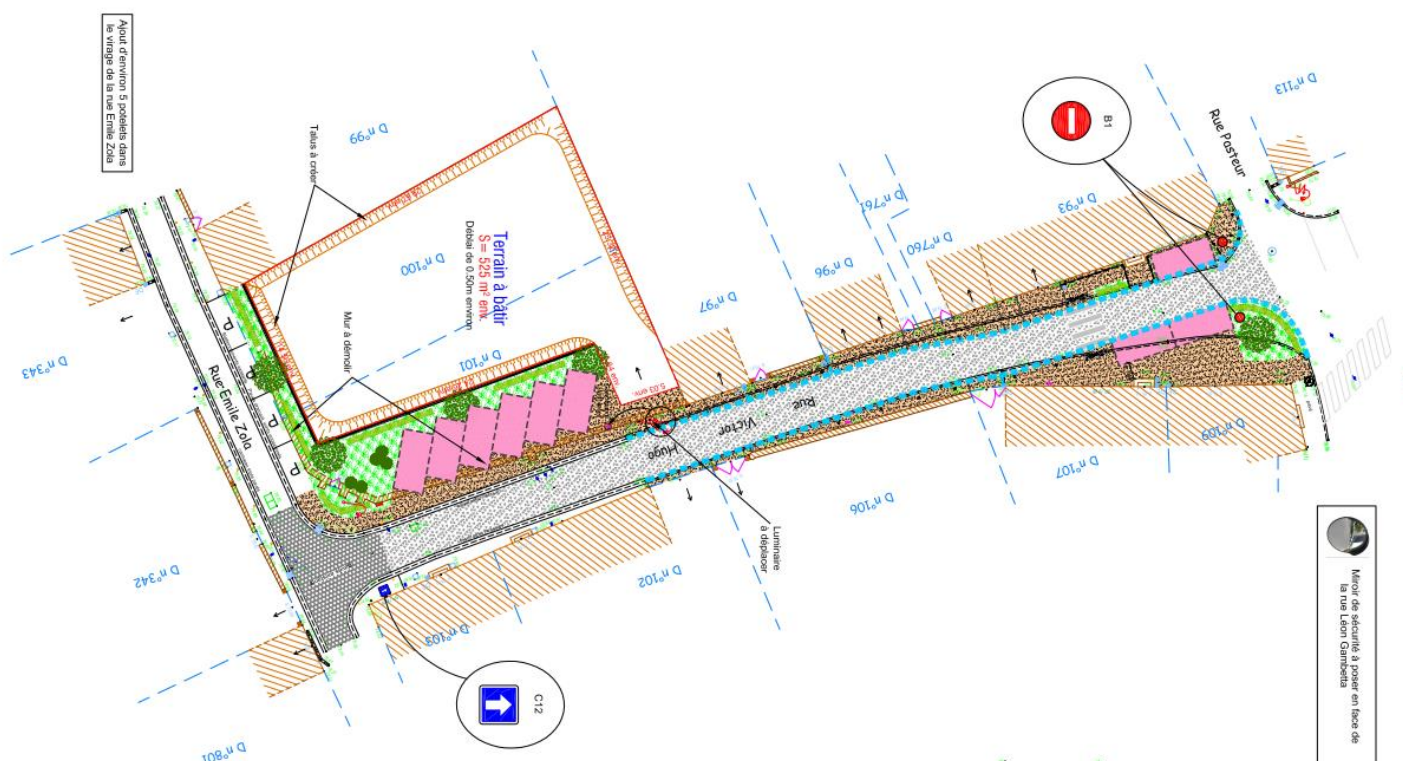
La première s'est déroulée à l'automne 2021. Elle a concerné la modernisation du réseau d'eau potable et l'effacement des réseaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis (SIDEIC) pour la partie électrique et éclairage public, Orange pour la partie télécommunication et la Commune pour le réseau d'eau potable (délégation CAC).

Après la trêve hivernale, les travaux ont repris (trottoirs, places de stationnement, voirie, ...). L'essentiel des travaux sont terminés dans la rue La Fayette, la place Roger Salengro et la ruelle des écoles. La finalisation se fera, fin août/début septembre prochain, au retour des congés d'été de l'entreprise DESCAMPS TP. L'ensemble est néanmoins praticable. Le sens de circulation se fera de la rue de la République vers la rue de Saulzoir.





Les travaux d'aménagement de la rue Victor Hugo vont se poursuivre et s'achever après la trêve estivale, permettant, au passage, la création d'un petit parking paysager selon le plan initial repris ci-dessous.



Si rien ne s'y oppose, tout sera terminé à la fin du mois de septembre 2022. Des travaux manuels soignés mais nécessairement plus longs (pavage), des problèmes d'approvisionnement en matériaux liés à la crise actuelle et l'indisponibilité temporaire de l'entreprise DESCAMPS TP (périodes de congés) n'ont pas permis d'aller plus vite dans l'exécution du projet.



3.2 Aménagement urbain, qualitatif et paysager pour la création d'un bassin d'orage

Une étude hydraulique réalisée dans le cadre de la mise en place du PLU a montré la nécessité de mettre en place un dispositif de la lutte contre les inondations en centre-bourg. La Municipalité a donc décidé de créer, au point le plus bas du village, une noue paysagère sur le site de l'ancienne forge de la Louvière, à l'angle de la rue de Saulzoir et Jules Guesde. Développé sur une surface de 911 m² et flanqué d'un abaissement de trottoir nécessaire à la récupération des eaux pluviales, cet ouvrage d'assainissement (muni d'un débit de fuite) est destiné à protéger les riverains de tout désagrément en cas de fortes précipitations. Le site est enherbé et sera bientôt doté de quelques plantations. Ses abords ont été valorisés par la mise en place d'un trottoir en béton désactivé et l'effacement des différents réseaux.

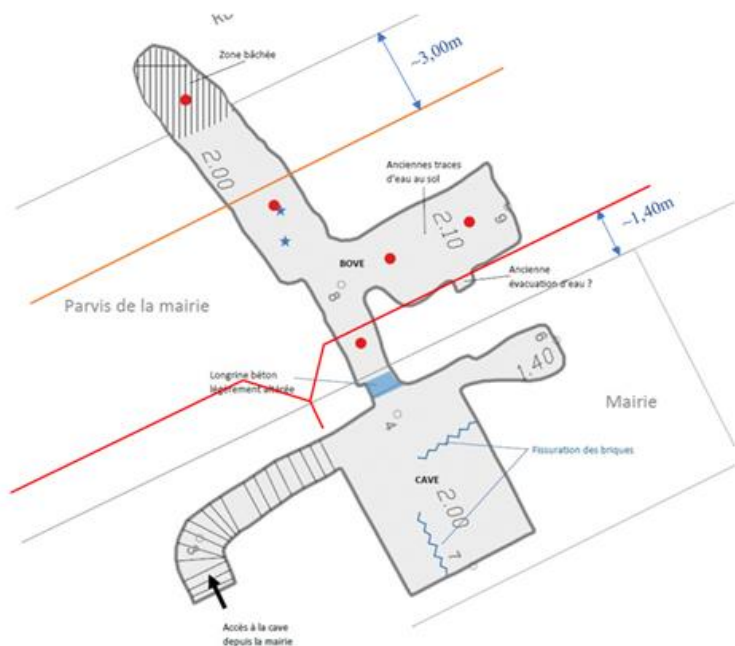


En lien avec le SIDEC et Orange, l'opération a été réalisée, sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études AMENA KONCEPT, par l'entreprise Jean Lefebvre Nord (titulaire du marché). Malgré des difficultés dues à la trop grande proximité de certains réseaux concessionnaires, le projet a été mené conformément aux plans d'exécution. Montant des travaux : 66 023,90 € HT.

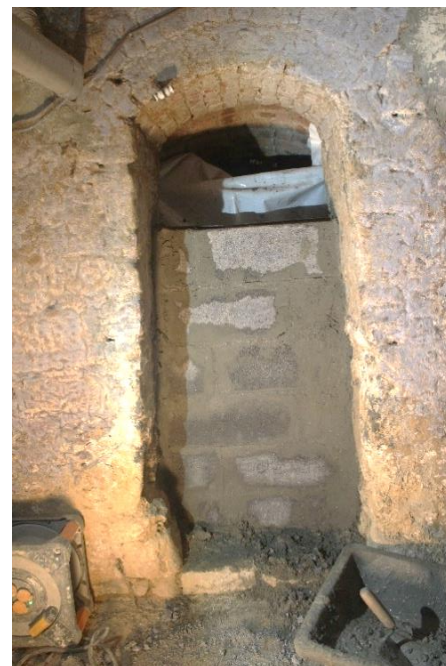
Une partie d'entre eux, qui concerne les eaux pluviales, a été financée par la Communauté d'Agglomération de Cambrai au travers de sa compétence « gestion des eaux pluviales ».



3.3 Mairie : comblement de la grande bove



Plan de la bove



Obturation de l'accès à la bove



Depuis des années, la Municipalité sollicitait le Conseil Départemental en vue d'obtenir, pour des raisons de sécurité, le comblement de la grande bove de la mairie qui passait sous le trottoir et se prolongeait jusqu'au milieu de la départementale 114.

En septembre 2021, les travaux ont enfin été lancés et ont duré une quinzaine de jours. Une entreprise spécialisée, « ESCAUT GÉNIE CIVIL », est intervenue pour fermer l'accès à la bove (dans la cave) et injecter un coulis de comblement gravitaire par deux forages effectués devant la mairie. Montant de l'opération (financée intégralement par le Département) : 49 000 €.

3.4 Espace sportif : optimisation du site



La Municipalité a souhaité renforcer progressivement la sécurité de l'espace sportif en le clôturant par la pose d'un grand portail (entreposé depuis de nombreuses années dans les ateliers municipaux). Le site pourra ainsi être plus facilement fermé en cas de nécessité (notamment pour des raisons de sécurité à l'occasion du feu d'artifice). Les travaux (y compris la fabrication des piliers métalliques) ont été confiés à l'entreprise URBA TECH (Solesmes) pour un montant de 3 487,96 € HT. En temps ordinaire, le portail reste ouvert pour permettre le libre accès aux promeneurs et aux sportifs.

La salle des sports a fait l'objet de multiples travaux pour améliorer la sécurité et le confort des usagers : remise à neuf des douches, réparation du ballon d'eau chaude, rénovation des toilettes, remise en état du système de désenfumage, création de trappes d'aération gaz, ... Au terme de cette opération, la commission de sécurité d'arrondissement de Cambrai a délivré un avis favorable d'exploitation en date du 17 mai 2022.

Quelques aménagements ont également été nécessaires en vue d'obtenir la nouvelle homologation du terrain de football et la possibilité de continuer à organiser des compétitions.

3.5 École : rénovation du parc informatique



En 2009, la Municipalité avait saisi l'opportunité (offerte par le ministère de l'Éducation Nationale) de mettre en place l'école numérique rurale, avec, pour objectif, la réduction du retard pris par les écoles rurales en matière d'équipements et d'usages du numérique. Cette initiative vient de trouver son prolongement par l'achat de 2 écrans numériques avec

mini-ordinateur (TBI), 1 support mobile et des ressources numériques pour un montant total de 9 684 € TTC. Le tout a été subventionné à hauteur de 80% par l'État dans le cadre du plan de relance 2021 (suite à la crise COVID-19).

4. CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

La mission de « rendre le village plus beau » n'appartient pas qu'aux services municipaux. Elle est de la responsabilité de chacun d'entre nous.

Ce n'est pas qu'une formule vide de sens.

Malgré les efforts consentis par les agents techniques communaux et l'attribution de missions à des entreprises privées (entretien de certains espaces publics), il devient difficile de faire face à tous les travaux liés au cadre de vie et à l'environnement, notamment à cause du renforcement de la réglementation en matière de risques sanitaire et environnemental (interdiction faite aux collectivités d'utiliser du désherbant chimique) et aux difficultés de recrutement de personnels (gel des contrats aidés « espaces verts » par l'État).

L'aide des Villersois(es) est désormais indispensable (voir article 4.2).

4.1 Plantations

Charme fastigié

Depuis de nombreuses décennies, la traversée principale de la commune (rues de Cambrai et Saulzoir) est jalonnée d'une belle rangée de liquidambars (grands arbres originaires d'Amérique) qui la valorise. Au fil du temps, certains spécimens sont morts. À l'inverse, les plus vivaces se sont fortement développés, déstabilisant des portions de trottoir, détériorant les réseaux, provoquant des nuisances pour les riverains et nécessitant régulièrement un élagage coûteux. La Municipalité a donc décidé de les remplacer progressivement par des charmes fastigiés, variété d'arbres d'un port élégant et prenant



moins d'ampleur. Les premiers ont été plantés, au printemps, par l'entreprise ECOPAYSAGE. Montant de l'opération : 4 620 € HT (5 544 € TTC).

4.2 Entretien des trottoirs et caniveaux

Depuis les années 1980, dans beaucoup de villes et de villages, la Municipalité s'est substituée aux riverains pour assurer le nettoyage et le désherbage des trottoirs et des caniveaux en utilisant massivement des produits chimiques et en recourant à une main d'œuvre nombreuse.

Cette époque est désormais révolue. Beaucoup de communes, à commencer par les petites comme la nôtre n'ont plus les moyens (techniques, financiers et humains) d'assumer toutes seules cette mission pourtant primordiale.



4.3 Propreté des espaces publics

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les aires des jeux publics et ce par mesure d'hygiène et pour des raisons de propreté. Tout propriétaire ou possesseur de chien est donc tenu de procéder immédiatement à leur ramassage par tout moyen approprié.

Malgré les très nombreux appels à la vigilance et à la bonne volonté, la Municipalité a le regret de constater que les incivilités se poursuivent. Si elles perdurent, il n'y aura plus d'autre solution que de mettre en place des mesures coercitives contre les contrevenants clairement identifiés.



4.4 Gestion des poubelles



La quasi-totalité des Villersois(es) prennent l'initiative de sortir et rentrer leurs poubelles en temps et en heure.

Il appartient à tous de le faire pour des raisons de sécurité, de préservation du cadre de vie et de respect des riverains.

En effet, les bacs ne doivent pas demeurer sur la voie publique en-dehors des jours de collecte des ordures ménagères.

Nous vous rappelons qu'ils doivent être sortis le dimanche après 18h et rentrés le lundi avant minuit.

Adoptons les bons réflexes pour améliorer notre cadre de vie !

5. URBANISME

5.1 Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par le Conseil Municipal le 12 juillet 2021.

L'ensemble du document est consultable en mairie aux heures de bureau (voir guide communal) ou sur le site internet depuis la page « PLU ».

<https://sites.google.com/site/villersencauchies/plan-local-durbanisme?authuser=0>

Il vous appartient de le consulter et, au besoin, de prendre contact avec le service urbanisme pour engager les démarches administratives nécessaires à vos projets de travaux.

Rappel : Vous êtes propriétaires et vous souhaitez faire des travaux ?

Quelques conseils et exemples afin de respecter les obligations du code de l'urbanisme.

En fonction de leur nature, ils peuvent faire l'objet d'une simple Déclaration Préalable **DP** ou d'un Permis de Construire **PC**.

- Installation d'un ABRI DE JARDIN** : Si < à 20m² DP ; Si > à 20m², selon les cas : PC
- POSE DE FENÊTRES DE TOIT** : DP
- Remplacement de la TOITURE** : DP
- RAVALEMENT DE LA FAÇADE avant ou arrière** : peinture, sablage, gommage, pose de bardage... DP
- TRANSFORMATION D'UN GARAGE** en pièce à vivre avec modification de façade : DP
- MUR DE CLÔTURE ET/OU PORTAIL** : DP
- Création ou changement de MENUISERIES** de fenêtres, portes ou porte-fenêtres : DP
- PISCINE** : < à 100m³, non couverte ou dont la couverture fait moins de 1,80m de haut : DP ; Couverte à plus de 1,80m de haut et quelle que soit la superficie : PC
- EXTENSION** : Si < à 20 m² DP ; Selon les cas : PC



Attention, se dispenser de ces formalités peut vous faire courir des risques non négligeables et parfois irréparables :

- Retard important dans les formalités de vente de votre bien immobilier.
- Obligation de démolition des aménagements non conformes au PLU.
- Condamnation, par décision de justice, à une amende dont le montant peut varier entre 1 200 € et 6 000 €/m².
- Risques d'effondrement des constructions situées dans la zone de cavités souterraines (la plus grande partie de la commune).
- Refus de prise en charge des assurances en cas de sinistre(s).

5.2 Dématérialisation des dossiers

Depuis le 1er janvier 2022, l'urbanisme se dématérialise !

Vous avez maintenant la possibilité de déposer vos dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme de façon dématérialisée sur le portail de dépôt mis à disposition par la commune à l'adresse :

<https://sve.sirap.fr/#/059622/connexion>

La procédure vous permettra de créer votre dossier de demande en remplissant le formulaire CERFA adapté et en fournissant les pièces indispensables à la gestion de votre dossier.

Vous aurez besoin de fournir vos coordonnées (nom, prénom, adresse et date de naissance) et une adresse mail valide lors de votre inscription au portail pour que la mairie puisse vous identifier et traiter votre demande.

Des questions ?

Service urbanisme – mairie de Villers : 03 27 37 12 06

Service instructeur SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » : 03 27 72 92 20

6. ÉLECTIONS

6.1 Élections présidentielles

1^{er} tour de scrutin

Électeurs inscrits : 854
 Nombre de votants : 664
 Suffrages exprimés : 646
 Bulletins blancs et nuls : 18
 Abstentions : 190

Candidats(es)	Partis	Suffrages obtenus
ARTHAUD Nathalie	Lutte Ouvrière (LO)	1
DUPONT- AIGNAN Nicolas	Debout la France !	10
HIDALGO Anne	Parti Socialiste (PS)	7
JADOT Yannick	Europe Écologie Les Verts (EELV)	13
LASSALLE Jean	Résistons !	9
LE PEN Marine	Rassemblement National (RN)	290
MACRON Emmanuel	La République En Marche (LREM)	121
MÉLENCHON Jean-Luc	Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale	95
PÉCRESSÉ Valérie	Les Républicains (LR)	18
POUTOU Philippe	Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA)	5
ROUSSEL Fabien	Parti Communiste Français (PCF)	29
ZEMMOUR Éric	Reconquête !	48

2^e tour de scrutin

Électeurs inscrits : 853
 Nombre de votants : 664
 Suffrages exprimés : 623
 Bulletins blancs et nuls : 41
 Abstentions : 189

Candidats(es)	Partis	Suffrages obtenus
LE PEN Marine	Rassemblement National (RN)	423
MACRON Emmanuel	La République En Marche (LREM)	200

6.2 Élections législatives (12^e circonscription du Nord)

1^{er} tour de scrutin

Électeurs inscrits : 854
 Nombre de votants : 385
 Suffrages exprimés : 377
 Bulletins blancs et nuls : 8
 Abstentions : 469

Candidats(es)	Partis/orientations politiques	Suffrages obtenus
CATTELOT Anne-Laure	Ensemble (Majorité présidentielle)	85
DENIS Geoffrey	Droite souverainiste	3
DUPONT Claude	Les Républicains (LR)	21

FLAHAUT Simon	Reconquête	17
LEHRHAUPT Laurent	Extrême gauche	6
LUSSIEZ Ludovic	Divers droite	3
PAMART Grégory	Divers (Sans étiquette)	12
TAVERNE Michael	Rassemblement National (RN)	166
YAHIA TENE Malik	Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale (NUPES)	64

2^e tour de scrutin

Électeurs inscrits : 854
 Nombre de votants : 366
 Suffrages exprimés : 349
 Bulletins blancs et nuls : 17
 Abstentions : 488

Candidats(es)	Partis	Suffrages obtenus
CATTELOT Anne-Laure	Ensemble (Majorité présidentielle)	129
TAVERNE Michael	Rassemblement National (RN)	220

7. INAUGURATION DE LA PLACE CLAUDE RENOU

7.1 Inauguration de la place Claude RENOU

		
<p>Sergent-pilote Claude RENOU</p>	<p>Dévoilement de la plaque de la place par le colonel Freddy DEQUEANT (représentant le commandant de la base aérienne 110 de Creil) et M. Damien BETRANCOURT (Conseiller Municipal à l'origine du choix du site mémoriel)</p>	<p>Dévoilement de la stèle par M^{me} Marie-Claude PONCHON-RENOU et le général de corps aérien Alain VERON</p>

Le samedi 23 octobre 2021, s'est déroulée, dans la résidence « La Houblonnière ». Une cérémonie mémorielle empreinte d'une grande émotion.

En présence d'une nombreuse assemblée, M. le Maire a relaté l'accident aérien survenu sur le territoire communal au milieu des années 1950 et qui avait coûté la vie à un jeune pilote de la base 103 Cambrai-Epinoy. Alors qu'il effectuait un vol d'entraînement en patrouille, son avion de chasse avait connu une grave défaillance technique rendant le crash inévitable. N'écouter que son courage, le sergent **Claude RENOU** avait alors

conduit son « Mystère IV A » en dehors de la zone habitée avant d'actionner son siège éjectable, à trop basse altitude toutefois, pour en sortir indemne. En se sacrifiant, il avait, de toute évidence, évité une catastrophe qui aurait inmanquablement meurtri notre communauté.

En présence de sa fille (M^{me} Marie-Claude PONCHON-RENOU) et de ses proches, une place et une stèle à son nom ont été inaugurées, pour lui rendre hommage et rappeler l'héroïsme dont il a fait preuve, dans des circonstances exceptionnelles, le 6 octobre 1955.

8. MANIFESTATIONS FESTIVES 2021-2022

Les manifestations de l'année 2021 et du début de l'année 2022 ont encore été largement perturbées. La grande brocante – exposition de voitures anciennes a été un échec compte tenu d'une météo détestable (octobre 2021) et la cérémonie des vœux (janvier 2022) a été annulée, sur décision de l'État, en raison de la crise COVID.

Néanmoins, la situation s'améliorant sur le front de l'épidémie, la Municipalité est désormais en mesure de relancer l'animation, en lien avec l'association « Festi'Cauchies ». C'est ainsi que le repas des Aînés, la course aux œufs, la fête des mères et la 1^{ère} ducasse (manèges forains, vide-greniers, concours de pétanque, concert de l'harmonie municipale, camp de reconstitution militaire, feu d'artifice) ont pu avoir lieu sans encombre et que d'autres festivités sont en cours de préparation.

Course aux œufs

Une manifestation réservée aux enfants scolarisés à l'école primaire et qui rencontre, chaque année à Pâques, un réel succès.



La fête des mères

Une mise à l'honneur de toutes les mamans du village



Le concert-apéritif donné par l'harmonie municipale à l'occasion de la 1^{ère} ducasse,
Un moment de détente agréable et sympathique à l'ombre des arbres centenaires du parc communal



9. DÉLIBÉRATIONS 2021 - 2022

Les comptes-rendus sont publiés sur le site internet.

Les comptes rendus de conseil municipal et les délibérations sont consultables en mairie aux heures de bureau.

9.1.1 Réunion de conseil du 14/06/2021

- Réunion du 13 avril 2021 : Approbation du compte rendu à la majorité.
- Conseil Municipal – installation d'un nouveau conseiller : Suite aux démissions successives de M^{me} Émilie MINARD et de M. Jean-Michel RICHEZ, élus sur la liste « Ensemble/Autrement dans l'action et la transparence », M^{me} Murielle BONNET est installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale.
- Commissions municipales – remplacement du poste vacant : Suite aux démissions successives de M^{me} Émilie MINARD et de M. Jean-Michel RICHEZ, un poste se trouve vacant dans les commissions municipales suivantes : « Urbanisme, cadre de vie et environnement » et « Culture, sports, loisirs, fêtes et cérémonies ». M^{me} Murielle BONNET est élue à l'unanimité.
- SIDEC – nouvelles modalités de reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité : Avis favorable de l'assemblée, à l'unanimité.
- Budget communal – imputation au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » : Avis favorable à l'unanimité pour affecter les dépenses suscitées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au chapitre budgétaire.
- Service des eaux et de l'assainissement – diverses opérations
 - reprise des excédents 2019 (Décision modificative de transfert) : Approbation à l'unanimité.
 - Compte administratif 2020 : Approbation à l'unanimité.
 - Budget primitif 2021 : Approbation à l'unanimité.
- Personnel communal – remplacement d'un agent technique à la cantine (PEC) : Approbation à l'unanimité.
- Personnel communal – remplacement d'un agent technique pour la garderie/entretien des salles communales (PEC) : Approbation à l'unanimité.
- Personnel communal – remplacement d'un agent technique à l'école (PEC) : Approbation à l'unanimité.

9.1.2 Réunion de conseil du 06/07/2021

- Réunion du 14 juin 2021 – approbation du compte rendu à la majorité.
- Conseil Municipal – installation d'un nouveau conseiller : En remplacement de M. Michel COURBET rendu inéligible par jugement du Conseil d'État, M. Richard DECEUNINCK, candidat sur la liste majoritaire, est appelé à siéger au conseil municipal de la commune et est installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

- Conseil Municipal – élection d'un Adjoint :

M. Alain DUQUESNOY et M. Richard BILLOIR ont présenté leur candidature.

M. BILLOIR Richard ayant obtenu la majorité absolue (14 voix), est proclamé Adjoint au Maire.

- Commissions municipales – remplacement du poste vacant : Suite à l'inéligibilité de M. Michel COURBET, un poste se trouve vacant dans la commission municipale « Finances et travaux ». M. Richard BILLOIR est élu à la majorité.

- SIDEC – remplacement d'un délégué : Suite à l'inéligibilité de M. Michel COURBET, un nouveau délégué est élu, à la majorité : M. Richard BILLOIR.

- Questions et informations diverses : La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le lundi 12 juillet 2021 et concernera l'approbation du PLU communal. L'ensemble du dossier PLU est toujours à disposition des élus et du public, pour consultation, en mairie et sur le site internet de la commune.

9.1.3 Réunion de conseil du 12/07/2021

- Réunion du 6 juillet 2021 – approbation du compte rendu à l'unanimité.

- Urbanisme – nouvelle approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Avis favorable à la majorité.

9.1.4 Réunion de conseil du 27/07/2021

- Réunion du 12 juillet 2021 – approbation du compte rendu à l'unanimité.

- Cantine : fixation du prix d'achat des repas : approbation à l'unanimité.

- Cantine : fixation des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2021 : approbation à l'unanimité.

- Garderie périscolaire : fixation des tarifs au 1^{er} septembre 2021 : approbation unanime.

- Ressources humaines – création d'une activité accessoire : approbation à l'unanimité.

- Personnel communal – remplacement d'un agent technique espaces verts (PEC) : approbation à l'unanimité.

9.1.5 Réunion de conseil du 07/09/2021

- Réunion du 27 juillet 2021 – approbation du compte rendu à l'unanimité.

- Marché public Rénovation du Centre Bourg – signature et attribution : approbation à l'unanimité.

- Forains – versement de subventions : approbation à la majorité.

- Administrés – remboursement des frais de scolarité : approbation à l'unanimité.

- Administrés – vacances de neige 2022 : approbation à l'unanimité.

- Matériels techniques – retrait de l'inventaire : approbation à l'unanimité pour mettre au rebus de l'outillage vétuste et irréparable.

9.1.6 Réunion de conseil du 15/11/2021

- Réunion du 7 septembre 2021 – approbation du compte rendu à l'unanimité.

- Budget – dématérialisation des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité : approbation à l'unanimité.

- Budget communal – décision modificative N°1 : approbation à l'unanimité.

- Subvention exceptionnelle : approbation unanime en faveur de l'association « Pocheo Canopée ».

- Subvention exceptionnelle – coopérative scolaire : Approbation à la majorité.

- Subvention exceptionnelle – Verlaine 59 (pour frais engagés sur la commune) : approbation à la majorité.

- Centre social AJR – adhésion de la commune : Approbation à la majorité pour offrir aux Villersois(es) la possibilité de profiter des services de cette structure sociale (activités et animations en itinérance pour petite enfance, enfance, jeunesse et adultes).

- Personnel communal – gratification de fin d'année : approbation à l'unanimité.

- Terrains communaux – fixation du prix de vente : approbation à l'unanimité.

- Convention MSA/CAF – lutte contre l'évitement scolaire : approbation à l'unanimité.

- Budget des eaux et de l'assainissement – décision modificative N°1 : approbation à l'unanimité.

- Service eaux et assainissement – convention de délégation de la compétence eau potable (CAC) : approbation à l'unanimité pour le renouvellement de la délégation de compétences portant sur la production et la distribution d'eau potable jusqu'au 31 décembre 2038.
- Service eaux et assainissement – convention de délégation de la compétence assainissement collectif et non collectif (CAC) : approbation à l'unanimité pour un renouvellement jusqu'au 31/12/2038.
- Gestion des eaux pluviales urbaines – convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (CAC) : approbation à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai afin de réduire les délais de réalisation des travaux de la noue (rue de Saulzoir).
- Association Foncière de Remembrement – renouvellement du bureau : élection à l'unanimité des membres désignés par le conseil municipal.
- SIDEDEC - modification des statuts du SIDEDEC : approbation à l'unanimité.

9.1.7 Réunion de conseil du 27/01/2022

- Réunion du 15 novembre 2021 – approbation du compte rendu à l'unanimité.
- CAC – rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 29 Septembre 2021 : Approbation à l'unanimité.
- Service des eaux et assainissement - délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122-22 du CGCT) : approbation à l'unanimité.
- Budget communal - ouverture par anticipation de crédits en dépenses d'investissement sur le budget primitif 2022 : Avis favorable à l'unanimité.
- Budget eau et assainissement – ouverture par anticipation de crédits en dépenses d'investissement sur le budget primitif 2022 : approbation à l'unanimité.
- Service des eaux et assainissement – mission d'étude et de maîtrise d'œuvre travaux eau potable, assainissement et VRD : question présentée mais non soumise au vote suite à la délégation accordée précédemment par le conseil municipal à M. le Maire pour le service des eaux et assainissement.
- Service des eaux et assainissement – assurance « Dommages aux biens et bris de machines » : question présentée mais non soumise au vote suite à la délégation accordée précédemment par le conseil municipal à M. le Maire pour le service des eaux et assainissement.
- Travaux communaux – mission de maîtrise d'œuvre pour mettre en valeur le Monument aux Morts et ses abords : approbation à la majorité au profit du bureau d'études PADE.
- Commune – autorisation d'ester en justice : approbation à l'unanimité pour donner à M. le Maire la capacité d'exercer un recours devant un tribunal.
- Ressources humaines – création d'une activité accessoire : approbation à la majorité pour couvrir des prestations intellectuelles d'expertise et de consultation destinées à suivre différents projets communaux. Fin du contrat : 31 décembre 2022.
- API – contrat de prestation livraisons de repas : approbation à l'unanimité pour le renouvellement.
- Cantine scolaire – fixation des tarifs à partir du 1^{er} février 2022 : approbation unanime.
- Questions et informations diverses :

Afin d'assurer la sécurité des automobilistes à la sortie de la place Bailly, un miroir sera installé rue de la République, à la fin des travaux du centre bourg.

Le renforcement de la signalisation du bloc béton à l'angle rue de la République - rue de Cambrai, est à l'étude. L'association ASCOMEX, organisatrice des vacances de neige, a fait le choix d'annuler la session 2022 en raison de la situation sanitaire.

Le Tribunal Administratif de Lille a rejeté récemment le dernier recours en date contre le PLU. Celui-ci est dorénavant validé.

9.1.8 Réunion de conseil du 07/04/2022

- Réunion du 27 janvier 2022 – approbation du compte rendu à l'unanimité.
- Budget communal :

- Compte de gestion du receveur 2021 : approbation à la majorité.
- Compte administratif 2021 : approbation à la majorité.
- Affectation des résultats : approbation à la majorité.
- Budget primitif 2022 : approbation à la majorité.
- Taux des taxes 2022 : approbation à l'unanimité.
- Subventions aux associations : approbation à l'unanimité.
- Service des eaux et de l'assainissement :
 - Compte de gestion du receveur 2021 : approbation à la majorité.
 - Compte administratif 2021 : approbation à la majorité.
 - Affectation des résultats : approbation à la majorité.
 - Budget primitif 2022 : approbation à la majorité.
- Personnel communal – remplacement d'un agent (PEC service technique) : approbation à l'unanimité.
- Personnel communal – remplacement d'un agent (PEC restaurant scolaire) : approbation à l'unanimité.
- ALSH 2022- recrutement du Directeur : approbation à l'unanimité pour engager M. Jean-Yves CHAUVIER.
- ALSH 2022 – fixation de la rémunération des intervenants : approbation à l'unanimité.
- ALSH 2022 – fixation des tarifs : approbation à l'unanimité.
- ALSH 2022 – souscription d'une assurance pour les bénévoles : à l'unanimité.
- SIDEK – participation de la commune aux travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité : approbation à l'unanimité.
- SIDEK – achat groupé d'énergie : approbation à l'unanimité pour participer au groupement de commandes.
- Solidarité – subvention à une organisation apportant son soutien au peuple ukrainien : approbation à l'unanimité concernant le versement de 1 000 € à l'UNICEF.
- Salles communales – mise à disposition de la salle Ch. NEWBOUND : approbation à l'unanimité pour assurer la gratuité des locaux au profit des familles villersaises endeuillées, afin d'y accueillir leurs proches à la suite de la cérémonie.

10. ANIMATION : AJR

EN 2022
VILLERS-EN-CAUCHIES
A REJOINT

L'AJR

SEUL ON VA VITE,
ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN

VOTRE
Espace
de vie Sociale
(EVS) PRÈS DE CHEZ VOUS

FAMILLES - ADULTES - ENFANTS - ADOS

ASSOCIATION AJR ET LES COMMUNES DE
CAGNONCLES | CAUROI | NAVES | VILLERS-EN-CAUCHIES

ASSOCIATION AJR
8, RUE PASTEUR 59159 NOYELLES-SUR-ESCAUT
TEL. 03 27 70 18 12 - MOBILE. 07 69 32 84 05

EVS C'EST QUOI ?

Une structure de proximité ouverte à tou.te.s.
Des animations et ateliers en itinérance près de chez
vous dans différentes communes du Cambrésis.

ADOS

Le Rurajeun's
Accueil de jeunes 11-16ans avec ramassage,
accompagnement scolaire, animations sportives,
numériques, culturelles, sorties, séjours, projets collectifs...
Accueil de jeunes 16-25 ans :
Sorties, mise en projet, relais mission locale...
Plus d'informations et inscription auprès de Ghislaine Joris
au 06.12.76.58.25

ADULTES

Numérique
Ateliers et permanences individuelles (sur inscription) :
le mardi de 9h à 12h à Cauvoir et
de 14h à 17h à Villers-en-Cauchies,
Le Vendredi de 9h à 12h à Cagnoncles
et de 14h à 17h à Naves.

C'est aussi des ateliers d'innovation numérique tout au
long de l'année (imprimante 3D, gravure sur bois
numérique...).

Pour plus d'informations, contactez Simon Ringeval,
Conseiller numérique au 07.68.04.38.15.

Permanences individuelles
Sur RDV (accès aux droits, informations administratives,
E-administration,...) : à Cagnoncles le lundi de 9h à 12h et le
mercredi toute la journée.

Plus d'informations et rdv auprès d'Émilie Tournant
au 07.61.95.05.07

RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS, PLANNING D'ACTIVITÉS ET INFORMATIONS

@AJRCENTRESOCIAL

 ASSO-AJR.FR

 APPLICATION MOBILE
NON CENTRE SOCIAL
DANS MA POCHÉ AJR

VOTRE Espace de vie Sociale (EVS) PRÈS DE CHEZ VOUS

 ASSOCIATION AJR
8, RUE PASTEUR 59159 NOYELLES-SUR-ESCAUT
TEL. 03 27 70 18 12
MOBILE. 07 69 32 84 05

 EN PARTENARIAT AVEC



FAMILLE

Le Square
Un lieu dédié aux Parents avec leurs Enfants et aussi aux Grands-Parents avec leurs Petits-Enfants.
Des ateliers, des temps de partage et de complicité en famille : activité collective d'éveil, de loisir, culturelle, sortie, s'amuser et découvrir ensemble !
Toutes les semaines en itinérance sur vos communes.
Ateliers gratuits sur adhésion à l'association.
Planning au mois disponible sur notre site internet, sur Facebook ou dans votre mairie.
Informations et inscription auprès de Nathalie LEDUC au 03.27.70.18.12.

PETITE ENFANCE

Le RPE
Le RPE s'adresse aux parents et futurs parents. Vous cherchez un mode de garde ? Vous cherchez un espace ressource de la petite enfance pour vous apporter une écoute, des conseils ? Vous êtes à la recherche d'un assistant maternel ou à domicile, d'un mode de garde ?
Le RPE s'adresse aux assistants maternels. Vous êtes assistant maternel et vous avez de la place, et/ou vous voulez vous informer, rencontrer vos collègues ?
Participez à des ateliers collectifs ? Vous former ?...
Contactez Élise Barra lors des permanences téléphoniques le mardi au 07.69.58.75.12



LES ACTIVITÉS D'ÉTÉ !
Venez partager de bons moments durant les activités, ateliers et sorties proposées par l'EVS pendant les vacances d'été 2022 !
Pour tous, adultes, familles, enfance et jeunesse !

ATELIERS SCIENTIFIQUES
TOURNOI DE FOOT
ATELIER DIGITAL
JOURNÉE PARASOL
SORTIE À HALIBI
ATELIER CUISINE PIZZA BLABLA
ATELIERS DIÉTÉTIQUES
SORTIE BAR À JEUX
SORTIE PISCINE, AQUARIKE ET AQUABOXING
JOURNÉE SPORT SANTÉ ET BIEN ÊTRE
SPECTACLE HUMORISTIQUE
JOURNÉE CAMPAGNARDE

ET + ENCORE !

RETROUVEZ LE PLANNING ÉTÉ 2022 DE L'EVS EN FLASHANT CE QR CODE OU SUR ASSO-AJR.FR !

VENEZ-NOUS RENCONTRER AUX PORTES OUVERTES DE L'EVS LE SAMEDI 3 SEPTEMBRE AU LOCAL DE THUN-SAINT-MARTIN !

Pour plus d'informations, contactez Emilie au 07.61.95.05.07

RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS, PLANNING D'ACTIVITÉS ET INFORMATIONS

 @AJRCENTRESOCIAL
 ASSO-AJR.FR
 APPLICATION MOBILE MON CENTRE SOCIAL DANS MA POCHE AJR

VOTRE Espace de Vie Sociale (EVS) PRÈS DE CHEZ VOUS
 ASSOCIATION
ASSOCIATION AJR
 8, RUE PASTEUR 59159 NOYELLES-SUR-ESCAUT
 TEL. 03 27 70 18 12
 MOBILE. 07 69 32 84 05

EN PARTENARIAT AVEC
 

RETROUVEZ TOUTES NOS ACTIONS, PLANNING D'ACTIVITÉS ET INFORMATIONS

 @AJRCENTRESOCIAL
 ASSO-AJR.FR
 APPLICATION MOBILE MON CENTRE SOCIAL DANS MA POCHE AJR

VOTRE Espace de Vie Sociale (EVS) PRÈS DE CHEZ VOUS
 ASSOCIATION
ASSOCIATION AJR
 8, RUE PASTEUR 59159 NOYELLES-SUR-ESCAUT
 TEL. 03 27 70 18 12
 MOBILE. 07 69 32 84 05

EN PARTENARIAT AVEC
 

11. ÉTAT CIVIL 2021



Au cours de l'année 2021, notre communauté s'est enrichie de la venue au monde de 9 enfants, de 4 nouveaux couples et a déploré la disparition de 12 Villersois(es). À Ceux qui ont vécu un événement heureux, la Municipalité renouvelle ses sincères félicitations. À Ceux qui ont été confrontés au deuil et sont dans la peine suite au départ d'un être cher, la Municipalité présente à nouveau ses sincères condoléances.

11.1 Naissances

N° d'ordre	Mois	Nom et Prénom
1	21/01/2021	HERBIN Timéo
2	17/02/2021	DAGNIAUX Eliott
3	25/02/2021	VISSE Gabrielle
4	07/04/2021	MILIOTO Mathias
5	04/05/2021	DE GRES Maoline
6	11/05/2021	DEGAND Swan
7	05/07/2021	HERBAUT Lorenzo
8	11/10/2021	DAVOINE Benjamin
9	06/12/2021	DELMOITIEZ Billie

11.2 Mariages

N° d'ordre	Mois	Noms et Prénoms
1	14/08/2021	COPIN Jean-Luc et DELALANDE Christiane
2	11/09/2021	COSNEFROY Gaëtan et JESQUY Catherine

3	11/09/2021	MORELLE Maxime et DURIEUX Chloé
4	13/11/2021	GILLERON Michel et JOCAILLE Marie-Noëlle

11.3 Décès

N° d'ordre	Mois	Nom et Prénom
1	07/02/2021	BETHENCOURT Daniel
2	10/03/2021	PRYTULA Michelle
3	13/03/2021	DELSARTE Madeleine
4	09/05/2021	LAGOUGE Hélène
5	29/05/2021	BETREMA Nicole
6	21/06/2021	LEFEBVRE Louis
7	20/09/2021	COVIAUX Jacqueline
8	03/10/2021	RUELLE Jean-Marie
9	09/10/2021	LERIQUE Émile
10	11/10/2021	REYNIER Émile
11	05/11/2021	LEDUC Christiane
12	09/11/2021	MARQUAILLE Georges

12. INFORMATIONS DIVERSES

12.1 Guide pratique 2022/2023

La Municipalité prépare une nouvelle édition du guide communal. Celui-ci paraîtra en septembre prochain après récupération de toutes les informations nécessaires à sa réactualisation. Prière de faire parvenir en mairie, avant le 1^{er} septembre prochain, toute demande d'insertion(s) ou de correction(s) de renseignements parus la précédente version.



12.2 Conciliateur de Justice



Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

M. Bernard DESOUTTER tient permanence en mairie de Villers-en-Cauchies tous les 1^{ers} mardis du mois. La prochaine permanence aura lieu le **06/09/2022** et la suivante le **04/10/2022**. Prière de prendre rendez-vous auprès du service administratif.

12.3 Médiathèque



Du nouveau à la bibliothèque

Le Conseil départemental a mis en place au début de cette année une opération de portage à domicile de livres et DVD en direction des personnes âgées ou handicapées dans l'impossibilité de se rendre à la bibliothèque.

La commune a adhéré à cette proposition et l'information a été transmise lors de la distribution du colis de Noël aux aînés.

Des livres spécifiquement dédiés ont été livrés à la bibliothèque par la médiathèque départementale, et les bénévoles formées à ce nouveau type de fonctionnement.

Toutefois, elles ont souhaité élargir le public bénéficiaire de cette proposition aux personnes de tous âges, momentanément empêchées de se déplacer en raison d'une maladie, d'une blessure, des suites d'intervention

chirurgicale, de grossesse nécessitant une immobilisation, ainsi qu'aux aidants de personnes ayant besoin d'une présence continue à leurs côtés et qui ont des difficultés à pouvoir emprunter durant les horaires d'ouverture.

Afin de bénéficier de ce nouveau service, il suffit d'appeler le secrétariat de la mairie (03 27 37 12 06) aux horaires d'ouverture, qui se chargera de prévenir les bibliothécaires. L'une d'entre elle prendra contact avec le demandeur afin de convenir d'un rendez-vous et de déterminer ses souhaits de lecture. Un maximum de 5 documents pourra lui être confié pour une durée de 3 semaines et un roulement se mettra en place si ce fonctionnement répond à ses attentes.

L'Arbre de Pâques à la Bibliothèque

A l'occasion des fêtes de Pâques, les bénévoles ont convié, par l'intermédiaire des enseignantes, tous les enfants des écoles primaire et maternelle à venir décorer un arbre en apportant un œuf joliment décoré par leurs soins, le jeudi 7 avril dernier.

Accompagnés de leurs parents, 25 d'entre eux ont répondu à cette invitation et ont garni leur arbre, rivalisant d'imagination, de couleur et de poésie pour en faire une magnifique réalisation.

Tous ont été récompensés par un œuf en chocolat.

Cette rencontre sympathique a été l'occasion pour les plus jeunes (et leurs parents) de découvrir les richesses de notre bibliothèque et certains sont devenus des lecteurs réguliers, ce dont les bénévoles se félicitent.



Affiliée au réseau de lecture publique « La porte du Cambrésis », la médiathèque de Villers-en-Cauchies est toujours à votre disposition pour le prêt de livres, de CD et de DVD. Elle accueille aussi des expositions temporaires.

L'inscription est gratuite et les bénévoles sont accueillantes. N'hésitez pas à venir à leur rencontre aux jours et heures ci-dessous :

Jours	Heures
Mercredi	14h30-16h30
Samedi	14h30-16h30

12.4 Solidarité peuple ukrainien



Le drame, qui se joue à notre porte, ne peut laisser personne insensible et la communauté villersoise encore moins. La Municipalité et le CCAS ont souhaité s'associer au mouvement de soutien au peuple ukrainien, en faisant chacun un don de mille euros.

Suite à l'appel du 25 avril dernier, deux chèques ont été déposés en mairie par des Administrés pour un montant global de 40 euros. Une somme de 2 040 euros a donc été transmise dernièrement à l'UNICEF pour venir en aide aux enfants otages d'une guerre qui dure depuis février dernier et a déjà brisé bien des vies.

12.5 Congrès européen de Généalogie et d'Histoire locale : Scaldobrésia 2022



Partez à la découverte de vos ancêtres !

Le Groupe de Généalogistes Amateurs du Cambrésis dont la zone d'action s'étend sur l'ensemble des communes de l'arrondissement, organise son 5^e congrès européen de Généalogie et d'Histoire locale, le « Scaldobrésia 2022 ».

Cette manifestation permettra aux visiteurs de recevoir l'aide nécessaire pour reconstituer leur histoire familiale et découvrir leurs ancêtres grâce à plus d'une quarantaine d'associations venues de la moitié de la France et de Belgique, ainsi que des représentants allemands, espagnols et polonais. Des conférences montreront comment mener des recherches généalogiques dans ces pays.

Samedi 24 et dimanche 25 septembre 2022 (10H – 18H)

Salle polyvalente – Escaudœuvres

Entrée gratuite

Plus d'infos sur : www.ggac.fr

12.6 Information sur l'emploi



La ville de Cambrai a décidé d'organiser la 3^{ème} édition de l'opération « Feu vert pour l'emploi » qui sera combinée cette année à l'apprentissage. Sa finalité est de faciliter le contact direct entre les demandeurs d'emploi et les entreprises locales qui recrutent en privilégiant la dimension humaine. Plusieurs dizaines de personnes avaient pu trouver un emploi lors des éditions 2018 et 2019.

Cette année l'opération aura lieu au Palais des Grottes du lundi 12 au jeudi 15 septembre et lundi 19 et mardi 20 septembre. L'objectif de cette opération est de réunir les demandeurs d'emplois ou futurs apprentis avec les employeurs. Certains employeurs ayant des difficultés pour recruter trouvent la perle rare dans cette opération.

1

Trouvez votre métier ou votre formation

Les 12 et 13 septembre

Les demandeurs d'emploi ou les personnes en recherche d'un contrat d'apprentissage sont invités au Palais des Grottes. Ils pourront découvrir les entreprises du Cambrésis qui recrutent.

À l'issue de ces deux journées, vous pourrez prendre rendez-vous pour un premier entretien avec des professionnels de l'emploi et du recrutement. Ceux-ci se tiendront le mercredi 14 et jeudi 15 septembre.

2

Préparez vos entretiens

Les mercredi 14 et jeudi 15 septembre

Selon le rendez-vous que vous aurez fixé, vous rencontrerez des professionnels de l'emploi et du recrutement les 14 et 15 septembre pour une évaluation globale sur le ou les postes auxquels vous envisagez de vous présenter. Ils vous conseilleront pour un éventuel entretien ou pour envisager votre accompagnement personnalisé pour la suite de votre parcours. Des ateliers CV vous aideront à créer le vôtre.

3

Rencontrez les employeurs

Les lundi 19 et mardi 20 septembre

Finalisez votre parcours avec un entretien auprès de l'entreprise à laquelle votre candidature aura été présentée.

ville de Cambrai



Plus de 1 000 inscrits sur la plateforme cambraipourmonemploi.com

La plateforme Cambrai pour mon emploi a été lancée en mars 2021. Elle a pour objectif de mettre en relation les entreprises du Cambrésis avec les demandeurs d'emploi du secteur.

La mise en relation est rapide. En quelques clics, il est possible de trouver un contrat. « En créant son profil, le demandeur d'emploi peut être recontacté dès qu'une annonce correspond à ses attentes, souligne la charge de mission. Les offres viennent de tous types d'entreprises, de la plus petite à la plus grande. » En un an, une cinquantaine d'offres ont déjà trouvé preneur. « Le bilan est plutôt positif. La plateforme est un véritable outil facilitateur pour le marché du travail. Il y a régulièrement de nouvelles annonces et donc un intérêt permanent pour les demandeurs d'emplois. »

De nombreux avantages pour cette plateforme

- GRATUIT POUR L'UTILISATEUR ET POUR LES ENTREPRISES
- CIBLAGE DES OFFRES SELON LE PROFIL DES CANDIDATS
- INTERFACE SIMPLE D'UTILISATION
- OFFRES ET DEMANDES CENTRÉES SUR LE BASSIN DU CAMBRÉSIS
- PARRAINAGES ET RECOMMANDATIONS

ville de Cambrai
les chiffres
1 128 membres présents sur la plateforme
+/- 50 recrutements via le site
+ de 100 annonces disponibles
201 entreprises du Cambrésis présentes sur la plateforme



12.7 Réseau de transport TUC

Le réseau de transport se transforme, plusieurs changements pour les usagers

Dès le 8 juillet, l'Agglo de Cambrai transforme l'ensemble de son réseau de transport. L'offre de transport a été repensée pour être plus pratique pour les usagers. Certaines lignes ont été transformées pour une meilleure réponse aux besoins du territoire et des personnes. Des solutions numériques permettent de mieux connecter l'utilisateur à son réseau. Enfin, l'identité visuelle et le parc de bus changeront également.

L'offre de transport repensée
Le réseau urbain et périurbain a été repensé dans son ensemble (les 55 communes de la CAC) avec un objectif : apporter une desserte efficiente et adaptée au territoire.
■ La plupart des lignes de bus n'emprunteront plus l'hyper-centre de Cambrai. Elles auront pour terminus le Pôle Gares.
■ Il sera possible d'emprunter la navette « cœur de ville » qui dessert par exemple la place, le marché couvert ou encore le Labo.
■ Les navettes « Tour de Ville », « Victor Hugo/America » et université continueront d'exister.
■ Une navette desservant les Parcs d'activités Cantimpré et Actipôle a été créée en plus.
■ Les horaires sont désormais annualisés de septembre à juin, ils ne changent pas en période de petites vacances scolaires.
■ Autre nouveauté : le samedi l'ensemble du réseau est gratuit.

Des nouveautés numériques
Afin de mieux répondre aux demandes des usagers plusieurs réponses numériques sont apportées pour améliorer l'expérience de transports en commun.
Une application mobile a été lancée pour connaître les horaires, les correspondances et l'info trafic en temps réel.
Le site internet www.tuc-cambresis.fr a été repensé pour une meilleure information des usagers. Enfin, une refonte complète des informations aux arrêts de bus est également prévue.

Une nouvelle identité visuelle et des bus plus « verts »
Fini les bus aux couleurs jaune et blanche, à partir du 8 juillet les bus arboreront progressivement leurs nouvelles couleurs.
46 nouveaux véhicules composeront le nouveau parc. Parmi eux, huit bus rouleront au bioGNV (gaz naturel), et une navette sera 100 % électrique. Le reste de la flotte sera renouvelée avec des véhicules aux normes Euro 6 (faible émission de gaz à effet de serre).

www.tuc-cambresis.fr
www.agglo-cambrai.fr

12.8 Détenteurs de porcs ou de sangliers, déclaration obligatoire et vigilance



Détenteurs de porcs ou de sangliers Déclaration obligatoire et vigilance

LA PESTE PORCINE AFRICAINE

La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2020 en Allemagne et en janvier 2022 en Italie, dans le Piémont et dans la Ligurie, chez des sangliers sauvages, à moins de 100 km de la frontière française.

Elle se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.

DÉCLAREZ VOS ANIMAUX
Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.
La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire ~~des~~ **1 seul porc ou sanglier** depuis le 1^{er} janvier 2019.
La déclaration est à faire auprès de l'FdE (Établissement de l'élevage) : cf liste au verso.

RESPECTEZ LES MESURES SANITAIRES

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...).
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée*.
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.

→ Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
→ Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
→ Pour les élevages commerciaux : participez à une formation biosécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, OP, GDS, association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).

CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE
Perte d'appétit, fièvre (> de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale, contactez votre vétérinaire au plus vite.

*Pays concernés au 11/01/2022 sur le continent européen : Allemagne, Biélorussie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Ukraine.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine
plateforme-esa.fr

13. VILLERS EN POÉSIE

Marc NIEUWJAER

« Parlez-moi d'amour » ...

Amour d'antan

*Sur la rive du Tendre, étourdis par ses flots,
Nous admirons le ciel et sa voûte étoilée.
Tu me parles d'amour, t'ai-je donc tant charmée ?
Dans tes bras je m'endors, envouté par tes mots.*

*M'évoquant la lavande et les coquelicots,
Ton parfum m'ensorcelle, enivre ma pensée.
Tes baisers langoureux sont une panacée.
Elle embrase en mon cœur les plus ardents brûlots.*

*Ta blonde chevelure aguiche mon visage
Enfoui dans ton cou, quel merveilleux voyage !
Tes délicates mains découvrant mon corps nu,*

*Font souffler sur mon âme un doux vent de jouvence.
Tes yeux pers alanguis sont une providence,
Tu transformes mon être en amant éperdu.*

Poésie classique - Sonnet régulier
(Force d'âme – page 57 – Éditions les Poètes français)

Terre d'asile

*J'ai vu des gens rêver devant la riche plaine,
Des peuples asservis en raison de leur foi,
Des enfants exploités par des marchands sans loi,
Des hommes en prison, condamnés par la haine.*

*Accrocher un regard, recueillir un bonjour,
J'ai vu des gens rêver devant la riche plaine,
Au cours d'un long voyage en terre si lointaine,
En quête d'un asile, accueillant, plein d'amour.*

*Quand je réveille en eux les souvenirs d'Ukraine,
C'est leur ciel qui se mue en une éternité.
J'ai vu des gens rêver devant la riche plaine,
Des femmes découvrir des chants de liberté.*

*Donner de l'importance à la valeur humaine,
Tendre les mains à ceux qui sont privés d'espoirs,
Raviver les couleurs pour égayer leurs soirs,
J'ai vu des gens rêver devant la riche plaine.*

Poésie classique - Maillet
(Version inédite)

Big Bang

étincelle de lumière *soupe originelle*

jusqu'au levant *poussière étoilée*

de notre amour naissant

Bang *d'un monde sauvage*

aux humains malfaisants *nébuleuse cruauté*

à l'avidité gratuite *d'un amour sans partage*

Bric-à-brac *d'une vie*

au fatum incertain *cherchant ses origines*

dans le Big Bang *de notre amour universel*

Poésie contemporaine dite libre
(Anthologie 2022 de la SPF – Éditions les Poètes français)